Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Restaurant, veuillez visiter :
bprestaurant.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL RESTAURANT
SESSION 2004
Épreuve U.30 –GESTION APPLIQUÉE

Durée : 2 heures Coefficient : 2

SUJET

Ce sujet comporte trois parties
A la fin de l'épreuve, que vous ayez répondu ou non, vous rendrez la totalité des annexes (pages 8 à 12)

PREMIER DOSSIER : CHOIX D'UN FOURNISSEUR (13 POINTS)

DEUXIÈME DOSSIER : ANALYSE D'UN BILAN (17 POINTS)

TROISIÈME DOSSIER : DROIT DU TRAVAIL (10 POINTS)

SITUATION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'HÔTEL-RESTAURANT «LE QUAI»

LE QUAI

Hôtel - Restaurant
5 avenue du 6 juin
14000 CAEN
Tél : 02.31.60.22.19

RCS Caen C 250 450 755
SIRET : 250 450 755 4558
SARL au capital de 50 000 €

Gérant : Monsieur J. LATABLE
Capacité maximum de 50 couverts et 20 nuitées
2 services par jour, le restaurant est fermé le lundi
Date de l'exercice comptable : du 1er janvier au 31 décembre
Régime fiscal : régime du réel normal

Vous travaillez dans cette entreprise depuis un an, en qualité d'apprenti-serveur.
Connaissant votre goût particulier pour la gestion et compte tenu de vos aptitudes, Monsieur LATABLE vous demande de traiter les dossiers suivants :

PREMIER DOSSIER : CHOIX D'UN FOURNISSEUR (13 POINTS)

Monsieur J. LATABLE vient de passer une semaine de vacances dans la région de Bandol et a pu déguster quelques vins. Il a été particulièrement séduit par le «Bandol Grande tradition Rouge» au Domaine du Puy et la «Cuvée Grande réserve» au domaine de GAREL.

Il souhaite donc mettre l'un de ces deux vins dans sa carte mais hésite fortement. Il décide donc de commander celui qui lui coûtera le moins cher. Il vous demande alors de l'aider à faire ce choix particulièrement difficile et vous remet les tarifs, document 1 et bons de commande présentés en annexes 1et 2.

1er Travail :

Monsieur LATABLE désire commander, dans un premier temps 24 bouteilles, vous complétez les bons de commande (Annexes 1 et 2) en date du 16 septembre 2003, puis vous choisissez le fournisseur le plus intéressant au niveau prix.

Fournisseur : .....

2ème Travail :

Monsieur LATABLE souhaite vendre la bouteille de Bandol à **18 € TTC**.

Calculez la marge commerciale qui sera réalisée sur chaque bouteille vendue.

Indiquez le coefficient multiplicateur pour passer du prix d'achat hors taxes au prix de vente H.T.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DEUXIÈME DOSSIER : ANALYSE D'UN BILAN (17 POINTS)

Monsieur LATABLE a demandé au cabinet comptable de lui envoyer le bilan de l'hôtel - restaurant de l'année 2003, présenté en document 2 car il souhaite que vous l'aidiez à interpréter quelques chiffres.

1er Travail :

Répondez aux questions posées en annexe 3 par Monsieur LATABLE :

2ème Travail :

Complétez le tableau établi par Monsieur LATABLE qui vous est présenté en annexe 4 afin de faire une analyse plus approfondie du bilan. Commentez les résultats obtenus.

Renseignements complémentaires :

⟹ Montant des achats stockés pour l'année 2003 : **15 000 € H.T.** (TVA à 19,6 %)

TROISIÈME DOSSIER : DROIT DU TRAVAIL (10 POINTS)

Après avoir lu le document 3, répondez précisément aux questions en annexe 5.

Document 1

Domaine du PUY



VINS AOC BANDOL ET COTES DE PROVENCE
VINS DE PAYS – VINS DE TABLE

TARIFS 2003

DÉSIGNATION	Prix unitaire
Cubitainer(s) de 32 L de vin de table Rouge *	80,75
Cubitainer(s) de 32 L de vin de table Rosé *	80,75
Cubitainer(s) de 32 L de vin de table Blanc *	80,75
Carton(s) de 12, MONT CALME Rouge *	48,00
Carton(s) de 12, MONT CALME Rosé *	48,00
Carton(s) de 12, MONT CALME Blanc *	48,00
Carton(s) de 12, CÔTES DE PROVENCE Rouge *	57,00
Carton(s) de 12, CÔTES DE PROVENCE Rosé *	57,00
Carton(s) de 12, BANDOL Rouge *	78,00
Carton(s) de 12, BANDOL Rosé *	78,00
Carton(s) de 12, BANDOL Blanc *	78,00
Carton(s) de 12, BANDOL Rouge Millésimé *	84,00
Carton(s) de 12, BANDOL Grande Tradition Rouge *	99,00
Carton(s) de 12, BANDOL Grande Tradition Rosé *	99,00
Carton(s) Promotion *	59,50
Carton(s) de MOUSSEUX Rosé Muscat *	63,00
Carton(s) de MOUSSEUX Blanc de Blanc 1/2 sec *	78,00
Carton(s) de MOUSSEUX Blanc de brut *	78,00
Carton(s) de MOUSSEUX Blanc de brut spécial *	81,00

- **A partir de 2 cubitainers** : Réduction de 6 € par cubitainer pour expédition à une seule adresse

- **A partir de 2 cartons** : Réduction de 2 € par carton pour expédition à une seule adresse

* Nous consulter pour les Degrés et les Millésimes.

Domaine du Puy
Route de Bandol 83740 La Cadière D'azur
Tel : 04.45.63.40 00 Fax : 04. 45. 66. 58. 12

Document 2

N° D.G.I. 69997.1004

N° 10165 – 01
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts

① BILAN - ACTIF

D.G.I. **N° 2050** ☐

Désignation de l'entreprise :LE QUAI — Durée de l'exercice en nombre de 12 mois *

Adresse de l'entreprise 6 AVENUE DU 06 JUIN 14 000 CAEN

Durée de l'exercice précédent — Numéro SIRET * — Code APE — Exercice précédent (N-1) clos le :

(Ne pas reporter le montant des centimes)*			Exercice 2003, clos le :31.12.2003						Net 4
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
	Capital souscrit non appelé (0)	AA							
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 000	AC	0		1 000		
	Frais de recherche et développement *	AD		AE					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 200	AG	0		1 200		
	Fonds commercial (1)	AH	30 000	AI	0		30 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	2 500	AQ	500		2 000		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	AR	22 000	AS	3 000		19 000		
	Autres immobilisations corporelles	AT	36 500	AU	2 400		34 100		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH		BI					
	TOTAL (I)	BJ	93 200	BK	5 900		87 300		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT	1 800	BU	0		1 800		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	310	BY	0		310		
	Autres créances (3)	BZ		CA					
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (donc actions propres : .....)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	6 430	CG	0		6 430		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI					
	TOTAL (II)	CJ	8 540	CK	0		8 540		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL							
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (V)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	101 740	1A	5900		95 840		

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) part à plus d'un an — CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisation : Non recensée — Stocks : — Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Le Quai

Document 2 bis

N° D.G.I. 69997.1004

N° 10166 – 01
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts

② **BILAN - PASSIF**
avant répartition

D.G.I. **N° 2051** ☐

Désignation de l'entreprise : LE QUAI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

	(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice 2003 (1)	Exercice N – 1 (2)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....)	DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (4)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 000	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	70 000	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS	22 000	
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 400	
	Dettes fiscales et sociales	DY	440	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 000	
	Autres dettes	EA		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	25 840	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	95 840	

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ		
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		
(7)	Dont emprunts participatifs		EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Le Quai

Document 3 :

Extrait de «Hôtel Restau» Hebdo n°135 – Mardi 9 septembre 2003

SOCIAL

Est-il possible d'imposer une clause de non-concurrence à l'un de ses salariés :

La question posée par l'un de nos lecteurs implique de se reporter à un arrêt de la Cour de cassation paru en juillet 2002. Cette décision a précisé très strictement la mise en œuvre de non concurrence. Elle ne peut être acceptée dans un contrat de travail que si elle répond aux conditions suivantes :

1) elle doit être indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise
2) elle doit être limitée à la fois dans le temps et dans l'espace
3) elle doit tenir compte des spécificités de l'emploi du salarié et de sa faculté à l'exercer différemment
4) et enfin, elle implique une compensation financière

Cette dernière caractéristique est impérative, car même si toutes les autres conditions sont remplies, sans contrepartie financière, la clause de non-concurrence est déclarée nulle. Un employé peut même réclamer des dommages et intérêts à son employeur s'il a respecté, dans le passé, une clause de non-concurrence sans contrepartie financière.
La portée d'une clause de non-concurrence est très restrictive.
Dans certains cas, portés devant les tribunaux le champ d'action d'une clause de non concurrence peut devenir très restreint. Une décision de cassation, en septembre 2002, a limité la clause de non-concurrence d'un ex-responsable commercial démissionnaire d'une entreprise aux seuls clients qu'il avait lui-même apportés à sa société et pendant une période de deux ans.

Et si le salarié ne respecte pas la clause de non concurrence.

L'employeur qui peut démontrer que son ex-salarié ne respecte plus la clause de non-concurrence est en droit de ne plus verser la contrepartie financière, dès lors qu'il a lui respecté son engagement pendant la période où l'obligation a également été respectée par son ancien collaborateur.

Annexe 1 :

Domaine du PUY
Route de Bandol 83740 La Cadière D'azur
Fax : 04. 45. 66. 58. 12
Tel : 04.45.63.40.00



BON DE COMMANDE

DÉSIGNATION	Quantité	Prix TTC en €
Cubitainer(s) de 32 l de vin de table Rouge 12 °		
Cubitainer(s) de 32 l de vin de table Rosé 12 °		
Cubitainer(s) de 32 l de vin de table Blanc 12 °		
Carton(s) de 12 Mont Caume Rouge		
Carton(s) de 12 Mont Caume Rosé		
Carton(s) de 12 Mont Caume Blanc		
Carton(s) de 12 Côtes de Provence Rouge		
Carton(s) de 12 Côtes de Provence Rosé		
Carton(s) de 12 Bandol Rouge		
Carton(s) de 12 Bandol Rosé		
Carton(s) de 12 Bandol Blanc		
Carton(s) de 12 Bandol rouge Millésimé		
Carton(s) de 12 Bandol Grande Tradition Rouge		
Carton(s) de 12 Bandol Grande Tradition Rosé		
Carton(s) Promotion		
Carton(s) de Mousseux Rosé Muscat		
Carton(s) de Mousseux Blanc de Blanc ½ sec		
Carton(s) de Mousseux Blanc de brut		
Carton(s) de Mousseux Blanc de brut spécial		
TOTAL		
A déduire, remise quantitative		
Total paiement à la commande		
Taxe contre remboursement		16.50 €
TOTAL A NOUS DEVOIR		

☐ Je joins par chèque la somme de .....€

☐ Je règlerai le montant de ma facture « contre remboursement » avec supplément

Date signature :

A LIVRER A : N° TÉL
.....
NOM et PRÉNOM.....
.....
N.....RUE.....
.....
VILLE.....CP.....

A FACTURER A : N° TÉL
.....
NOM et PRÉNOM.....
.....
N.....RUE.....
.....
VILLE.....CP.....

OBSERVATIONS :
.....
.....
.....
.....
.....

DATE ET SIGNATURE :

Annexe 2

DOMAINE DE GAREL
Route de Cassis D 660
83740 La Cadière d'azur
TEL : 04. 78. 39. 44. 39 FAX : 04. 78. 46. 75. 20



BON DE COMMANDE

Facturation	*Livraison*
Nom :	*Nom :*
Adresse :	*Adresse :*
CP & Ville :	*CP & Ville :*
Tél :	*Tél :*
Instructions de Livraison	

Conditions de livraison :
Nos bouteilles sont livrées en cartons de 6 ou 12.
Paiement par chèque joint à votre commande.
Ce tarif est valable à partir du 1er janvier 2003

Conditions de transport :
PORT GRATUIT à partir de 36 bouteilles à une même adresse
Jusqu'à 12 blles 12.20 € - 18 blles 18.29 € - 24 Blles 24.39 €

Cuvée LES ADRETS : Elaborée avec des cépages âgés de 4 à 12 ans. Vin souple accompagnant agréablement les repas.

Cuvée LES BAUMES : Elaborée avec des cépages d'une moyenne d'âge de 25 ans. Vin à bonne structure tannique, des arômes et de la saveur.

Cuvée Jean-Luc POUTEAU . Meilleur sommelier du monde 1983, conseiller technique de LA ROQUE, a conçu spécialement des assemblages pour ceux qui aiment les vins de garde.

Cuvée GRANDE RÉSERVE : Une sélection sévère de vieux cépages, un élevage en barriques neuves, une proportion de mourvèdre atteignant 80 % pour le rouge. UN TRES GRAND VIN.

Cuvée du DOMAINE de LA NARTETTE : Propriété du Conservatoire du Littoral, ce domaine est situé au-dessus du port de La Madrague à St Cyr-les-Lecques : vin charnu, complet et harmonieux.

MAGNUM Coffret bois ***Grande Réserve***
Coffret carton ***Grande Réserve***
Coffret bois ***Fleurs de Provence***
Coffret carton ***Fleurs de Provence***

CAISSETTES ***"Les Impressionnistes"***
Coffret bois 2 bouteilles
Coffret bois 3 bouteilles
Coffret bois 6 bouteilles

Veuillez noter ci dessous le peintre de votre choix : Cézanne, Van Gogh, Renoir, Gauguin et Toulouse Lautrec (uniquement en 2 bouteilles) :

Produit	*Qté*	*P.U. en €*	*Total €*
Rouge 2000		x 6.38 € =	
Rosé 2002		x 5.72 € =	
Rouge 2000		x 8.15 € =	
Rosé 2002		x 6.99 € =	
Blanc 2002		x 6.99 € =	
Rouge 1998		x 10.21 € =	
Rouge 1998		x 9.74 € =	
Rosé 2002		x 8.95 € =	
Blanc 2002		x 8.95 € =	
Rouge 1999		x 10.21 € =	
Rosé 2002		x 9.42 € =	
Rouge 1998		x 29.05 € =	
Rouge 1998		x 22.77 € =	
Rouge 2000		x 20.41 € =	
Rouge 2000		x 14.91 € =	
Rouge 2000		x 23.68 € =	
Rouge 2000		x 32.65 € =	
Rouge 2000		x 57.15 € =	

Date et Signature :

TOTAL DE VOTRE COMMANDE

FRAIS DE PORT

TOTAL FRANCO (en euros)

Le Quai

Annexe 2 :

Prix d'achat unitaire TTC : .....

Prix d'achat unitaire HT : .....

Prix de vente HT : .....

Marge : .....

Coefficient multiplicateur : .....

Annexe 3 :

1. Quel était le montant du bénéfice pour l'année 2003 et comment a-t-il été calculé ?

.....

.....

.....

2. Quel était le montant des stocks ?

.....

3. Quel était le montant de l'emprunt ?

.....

4. Quel était le montant des immobilisations corporelles ?

.....

5. Quel était le montant total des amortissements correspondants ? A quoi correspond ce montant ?

.....

.....

.....

6 Quel était le montant des capitaux propres ?

.....

7 Pourquoi n'y a-t-il aucun amortissement de calculé sur le fonds de commerce ?

.....

.....

.....

Annexe 4 :

RATIOS	FORMULES	CALCULS
Ratio de financement	$\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Immobilisations nettes}}$	
Ratio d'endettement	$\frac{\text{Emprunt}}{\text{Capitaux propres}} \times 100$	
Rendement des capitaux investis	$\frac{\text{Résultat}}{\text{Capitaux propres}} \times 100$	
Durée moyenne des crédits accordés par les fournisseurs	$\frac{\text{Dettes fournisseurs x 360}}{\text{Achats TTC annuels}}$	

Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 5 :

1. Qu'est ce qu'une clause de non-concurrence ?

.....

.....

.....

.....

.....

2. Précisez les conditions de validité reconnues par la Cour de cassation concernant cette clause.

.....

.....

.....

.....

.....

3. Si le salarié ne respecte pas la clause de non-concurrence, indiquez la principale conséquence.

.....

.....

.....

.....

4. Citez les deux principales dispositions légales permettant à un employeur, de rompre un contrat de travail à durée indéterminée.

.....

.....

.....

.....

5. Quelle est la juridiction compétente qui tranche un conflit individuel survenant entre un employeur et un salarié, à l'occasion de la rupture d'un contrat de travail du secteur privé ?

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.